

Fiche de données de sécurité
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008

Révision : 23/09/2008

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation :**
- **Nom du produit :** ALCOOL A VERNIR A 95°C SP2050
- **Emploi de la substance / de la préparation :** Solvant des graisses, huiles, résines
- **Producteur / Fournisseur :**
FERRURES ET PATINES
2, rue Paul Rohmer
67200 STRASBOURG
Tél : 03 90 20 46 70
Fax : 03 90 20 46 79
info@ferrures.com
- **Service chargé des renseignements :** Laboratoire
- **Renseignement en cas d'urgence :** ORFILA Tél : +33(0)1.45.42.59.59

2. Identification des dangers

- **Principaux dangers :**



F Facilement inflammable

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CE », dans la dernière version valable.
R 11 Facilement inflammable
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3. Composition / informations sur les composants

- **Caractéristique chimique**
- **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux :

CAS : 64-17-5 EINECS : 200-578-6	Ethanol  F ; R11	> 75%
CAS : 67-56-1 EINECS : 200-659-6	Méthanol  T  F ; R11, 23/24/25, 39/23/24/25	< 3%
CAS : 67-63-0 EINECS : 200-661-7	Isopropanol / Alcool isopropylique  Xi  F ; R11, 36, 66, 67	< 2,5%
CAS : 67-64-1 EINECS : 200-662-2	Acétone  Xi  F : R11, 36, 66, 67	< 0,25%
CAS : 78-93-3 EINECS : 201-159-0	Méthyléthylcétone  Xi  F : R11, 36, 66, 67	< 0,15%

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008

Révision : 23/09/2008

Nom du produit : ALCOOL A VERNIR A 95°C SP2050

(suite de la page 1)

4. Premiers secours

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Amener le sujet à l'air frais, sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

- **Après contact avec les yeux** : Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après ingestion** : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale. Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos qui est entrain de vomir.
- **Après inhalation** : En cas de malaise, recourir à un traitement médical. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinctions appropriés** : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers spécifiques dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés** : Monoxyde de carbone (CO).
- **Équipement spéciaux de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications** : Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles** : Porter un appareil de protection respiratoire. Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement** : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage** : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Assurer une aération suffisante.
- **Conseils supplémentaires** : Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

- **Manipulation** :
- **Précautions à prendre** : Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation d'aérosols. En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil respiratoire. Ne pas utiliser l'air comprimé pour le transport ou la manipulation du produit. Transvaser de préférence par pompe ou par gravité. Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008

Révision : 23/09/2008

Nom du produit : ALCOOL A VERNIR A 95°C SP2050

(suite de la page 2)

- **Prévention des incendies et des explosions :** Tenir à l'abri des sources d'inflammation – Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Prévoir des sols étanches et résistants aux solvants. N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- **Autres indications :** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Équipement de protection individuelle

- **Protection respiratoire :** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains :

Gants résistants aux solvants. Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant. Des sous-gants ou des produits de protection de la peau au tannin sont nécessaires pour éviter un ramollissement de la peau, causé par la transpiration.



Le choix des gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Caoutchouc nitrile, Gants en caoutchouc synthétique, Gants en néoprène.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection, et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection de la peau et du corps :** Vêtements de travail protecteur.

- **Instructions spéciales concernant la protection et l'hygiène :** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, vapeurs et aérosols.

- **Limite d'exposition :** s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

264-17-5 éthanol	VME momentanée :	9500 mg/m ³	5000 ppm
	VME à long terme	1900 mg/m ³	1000 ppm
67-56-1 méthanol	VME momentanée	1300 mg/m ³	1000 ppm
	VME à long terme	260 mg/m ³	200 ppm
67-63-0 isopropanol / alcool isopropylique	VME momentanée	980 mg/m ³	400 ppm
79-20-9 acétate de méthyle	VME momentanée	760 mg/m ³	250 ppm
	VME à long terme	610 mg/m ³	200 ppm
67-64-1 acétone	VME	1210 mg/m ³	500 ppm
78-93-3 méthyléthylcétone	VME momentanée	900 mg/m ³	300 ppm
	VME à long terme	600 mg/m ³	200 ppm

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008

Révision : 23/09/2008

Nom du produit : ALCOOL A VERNIR A 95°C SP2050

(suite de la page 3)

9. Propriétés physique et chimique

- . **Forme :** Liquide
- . **Couleur :** Incolore
- . **Odeur :** Genre alcool
- . **Point de fusion :** Non déterminé
- . **Point d'ébullition :** 78°C
- . **Point d'inflammation :** <= 21°C
- . **Température d'inflammation :** 425°C
- . **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément
- . **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif ; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former
- . **Limites d'explosion :**
- . **Inférieur :** 3,5 Vol %
- . **Supérieur :** 15,0 Vol %
- . **Pression vapeur :** à 20°C 59hPa
- . **Densité :** à 20°C 0,80336 g/cm³
- . **Solubilité/miscibilité dans l'eau :** entièrement miscible
- . **Teneur en solvants :**
- . **Solvants organiques :** > 92,5 %
- . **Eau :** < 7,2 %

10. Stabilité et réactivité

- . **Décomposition thermique/conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **Réactions dangereuses :** Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène Réaction aux peroxydes. Réactions aux composés halogénés
- . **Produits de décompositions dangereux :** Monoxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

- . **Toxicité aiguë :** Valeur LD/LC50 déterminant pour la classification (67-56-1 méthanol)
 - o **RAT :** DL50 : 5628 mg/kg
 - o **DAPHNIES:** CL 50 24 heures : 7600 mg/litre
 - o **POISSON :** CL 50 24 heures : 17200 mg/litre
- . **Contact avec la peau :** Irrite la peau et les muqueuses. En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau
- . **Contact avec les yeux :** Effet d'irritation.

12. Informations écologiques

- . **Persistance et dégradabilité**
 - o **Biodégradabilité :** Le produit est biodégradable.
 - o **Bioaccumulation :** Ne s'accumule pas dans les organismes.
- . **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification propre) : peu polluant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008

Révision : 23/09/2008

Nom du produit : ALCOOL A VERNIR A 95°C SP2050

(suite de la page 4)

13. Considérations relatives à l'élimination

- **Déchets de résidu/produits non utilisé** : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages contaminés** : Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que les produits.

14. Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train – transfrontalier) :**
 - **Classe ADR/RID :** 3 (F1) Liquides inflammables
 - **Indice Kemler :** 33
 - **N° ONU :** 1993
 - **Groupe d'emballage :** II
 - **Etiquette de danger :** 3
 - **Désignation du produit :** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50°C 110kPa, au maximum) (ETHANOL) (ALCOOL ETHYLIQUE)
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
 - **Classe IMDG :** 3
 - **N° ONU :** 1993
 - **Label :** 3
 - **Groupe d'emballage :** II
 - **N° EMS :** F-E, S-E
 - **Polluant marin :** Non
 - **Désignation technique exacte :** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.O.S. ((ETHANOL) (ETHYL ALCOHOL))
- **Transport aérien ICAO-TI et ITA-DGR :**
 - **Classe ICAO/IATA :** 3
 - **N° ID ONU :** 1993
 - **Label :** 3
 - **Groupe d'emballage :** II
 - **Désignation technique :** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)

15. Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le Produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne / les lois respectives nationales.
2004/73/CE ; 2006/8/CE.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



F Facilement inflammable

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 17/10/2008

Révision : 23/09/2008

Nom du produit : ALCOOL A VERNIR A 95°C SP2050

(suite de la page 5)

. **Phrases R :**

R11 Facilement inflammable

. **Phrases S :**

S2 Conserver hors de portée des enfants

S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer

S33 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

S43 En cas d'incendie, utiliser du sable, du dioxyde de carbone ou un agent d'extinction à poudres inertes. Ne jamais utiliser d'eau

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

. **Prescriptions spéciales :**

. **Directives techniques air :** Classe Part en % Eau 5.5-10 I 1-3 NK>75

. **Classe de pollution des eaux :** 1 : peu polluant

16. Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. **Rappel des phrases R portées au paragraphe 3 :**

11 Facilement inflammable

23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

36 Irritant pour les yeux

39/23/24/25 Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

67 L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges